

les demandes du bureau provincial. En somme, les interviews du *Monde* peuvent se résumer comme ceci : "M. Tarte a raison, il y a de grands manques dans la profession ; mais cela dépend surtout de la législature, qui a toujours été contre le corps médical lorsqu'il voulait présenter un projet de loi."

Trois jours après parut dans *La Presse* du 10 septembre un article signé *Médecus* où l'on réfutait les accusations d'incompétence portées par le Dr Beausoleil contre les professeurs de l'Université et où l'on prétendait que, pour accomplir les réformes demandées, il faudrait que la profession put se fier entièrement à son bureau des gouverneurs, mais que la chose est impossible à l'heure actuelle, parce que le bureau provincial est contrôlé par un seul homme, et que "le charlatanisme dans la profession pénètre même les sphères élevées." Le lendemain, le Dr Beausoleil envoyait au *Monde* une lettre du Dr Marcil où l'honorable conseiller législatif accuse le gouvernement Taillon d'avoir retardé le progrès du corps médical "pour complaire à certaines ambitions," et exprime son entière confiance dans les règlements du bureau provincial. Le Dr Beausoleil ajoutait à cette lettre quelques mots, dont l'idée principal était que *Médecus*, en accusant le bureau provincial de laisser contrôler ses élections par un seul homme, jetait l'insulte à ses anciens professeurs, MM. Dagenais et Brosseau, réélus le 1er juillet.

On aurait pu croire que la discussion était terminée lorsque parut dans *La Presse* du 14 septembre un second article de *Médecus*. Comme cet article, intitulé "Le Collège des Médecins et Chirurgiens," est le plus important de tous les articles publiés, en voici le résumé succinct : "Tout corps organisé doit s'attirer le respect public et, en même temps qu'il s'accorde des privilèges, il doit s'imposer des devoirs. M. Tarte et le public portent des accusations contre la profession et surtout contre le bureau provincial ; MM. Brosseau, Hingston et Beausoleil avouent qu'elles sont vraies. Le Collège des Médecins et le bureau provincial ne remplissent donc pas leur tâche. Le gouvernement Taillon et les autres gouvernements ne pouvaient pas accorder un bill lorsque la profession en présentait à la fois deux opposés l'un à l'autre. Le gouvernement ne pouvait rien faire non plus lorsque des gens intéressés retiraient un bill au moment où il allait passer. C'est la profession qui doit être blâmée pour ne pas avoir la virilité de se mettre d'accord sur la question. La législature est toujours disposée à accorder un bill quand la majorité le demande. *Médecus* racontait ensuite comment les médecins canadiens avaient réussi à prendre la prépondérance dans le bureau provincial, et affirmait ensuite nettement que si, aujourd'hui, le bureau ne remplit pas sa tâche, c'est parce que le vote de confiance, le vote par procuration, met le résultat des élections entre les mains de gens adroits et intrigants. Le premier devoir qui s'impose à nous, concluait-t-il, "c'est la modification des règlements du bureau des gouverneurs. Quand